

## **PROCES-VERBAL DES TRAVAUX**

Présents : BARBIER Daniel – BRESARD Claudine – VINGDIOLET Marie-Christine – PLUVINET Michel - DELLA TOFFOLA Aldino – CHABANNES Marie-José – WALSZEWSKI Philippe – GOLOB Mauricette - MARIN Gérard – NARAT Jacqueline - FUMAT Noël - VIAULT Joséphine – CHOUGNY Jacques – DUCLOUX Philippe – LANOIZELEE Anita - CHAUVET Dominique – DUMONT Sylvie – BOUCHIER Nathalie - URBANOWSKI Aline - DUBREUIL Danielle – RAPIAT Michel -KUPIECKI Michèle – PITOUT BYCZEK Joëlle – DUMONT Rodolphe

Excusés : RAINAT Romuald procuration à FUMAT Noël  
LESAUX Jean-Pierre procuration à PLUVINET Michel  
GIRARD Pascal procuration à WALSZEWSKI Philippe

### **Désignation du secrétaire de séance**

Après appel de candidature, Monsieur Michel PLUVINET est nommé, à la faveur d'un vote unanime, en qualité de secrétaire de séance.

### **Décisions prises sur délégation d'attributions : compte-rendu**

Conformément aux stipulations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'Assemblée de la consistance des décisions prises par lui depuis la séance publique du 30 juin 2009, en exécution de la délibération portant délégation d'attributions à son profit, à savoir la signature de 3 baux (2 pour location de logement dans le bâtiment Mairie Curie, 1 pour la Maison Paroissiale), d'un contrat de maintenance informatique ainsi que 14 renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain.

### **Modifications de l'ordre du jour**

Le Maire propose au Conseil la modification de l'ordre du jour par ajout de 4 points secondaires :

- Le retour au premier plan de la vente d'un bâtiment Rue du Puits Henri Paul à l'entreprise SIMONIN, décision déjà prise en 2006 mais que l'intéressé souhaite voir concrétiser

- Une demande de financement pour les travaux du chevalement auprès du Conseil Général (le principe en a été adopté lors de la dernière réunion)

- Le renouvellement de la demande de subvention FEADER pour l'extension de la halte garderie décidée en Juin, mais faisant référence à des montants hors taxes

- La signature d'une convention avec l'Etat dans le cadre de la procédure ACTES (transmission dématérialisée, au contrôle de légalité, des actes réglementaires)

## **Séance du 09 septembre 2009: Procès-verbal des travaux – Lecture et adoption**

Le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

### **Demande de subvention DGE 2010**

Le Maire informe le conseil que la Dotation Globale d'Équipement (DGE), qui est une subvention d'État, a vu son mode de répartition modifié cette année. En effet, précédemment, les décisions d'attribution intervenaient dans le second trimestre ce qui rendait impossible leur inscription dans le budget primitif des collectivités. Désormais, les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre pour une attribution en février de l'année suivante. L'enveloppe 2010 n'étant pas encore connue, la Préfecture attribuera l'équivalent de 90% de l'enveloppe de l'année 2009. Par contre et en raison du principe de fongibilité des fonds, les crédits antérieurs disponibles car non utilisés ne font plus l'objet d'une seconde affectation.

Le dossier présenté pour 2010 concerne les travaux de réaménagement de la Mairie, celui présenté en 2009 n'ayant pas été retenu, le descriptif précis des travaux n'étant alors pas disponible.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE par 22 voix POUR et 5 abstentions

de réaliser en 2010 les travaux de réaménagement de la mairie  
de solliciter une subvention au titre de la DGE 2010

### **Préparation de la rentrée scolaire 2010 : avis du Conseil**

Michel PLUVINET fait état devant le Conseil du courrier en date du 02 octobre 2009, émanant de l'Inspecteur d'Académie. Dans ce courrier, ce dernier demande aux communes, et plus particulièrement à celles qui ont été avisées d'un risque de fermeture de classe, de lui faire part de leurs projets et autres mesures susceptibles de faire évoluer le nombre et la répartition des postes d'enseignants pour la rentrée de 2010. Il rappelle au Conseil que par courrier du 10 mars 2009, La commune de LA MACHINE a été avisée d'un risque de fermeture de classe à l'école élémentaire.

A ce propos, il fait état des effectifs d'élèves à la rentrée de 2009, savoir 93 enfants en maternelle, et 178 enfants en primaire (contre 163 dans cette même école en 2008). Il rappelle enfin que la dernière fermeture de classe en maternelle était intervenue sur la base d'effectifs sous-évalués ce qui avait été démontré dès la rentrée suivante.

Le Maire fait la liste des actions mises en place par la Collectivité dans le cadre périscolaire afin de prolonger et d'approfondir les temps d'apprentissage des enfants.

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire qui lui donne lecture du courrier en date du 02 octobre 2009, reçu de l'Inspecteur d'Académie, et relatif aux prévisions d'effectifs scolaires pour la rentrée 2010

OUI le Maire qui lui rappelle que la rentrée 2008 a vu la fermeture d'une classe à l'école maternelle sur la base d'un effectif prévisionnel de 95 enfants alors que l'effectif réel atteint

105 enfants, avec des classes de plus de 25 enfants ce qui est très difficile à gérer pour les enseignants

OUI le Maire qui lui rappelle le courrier en date du 10 mars 2009 de l'Inspecteur d'Académie qui confirme l'existence d'un risque de fermeture de classe à l'école élémentaire à la rentrée 2010

CONSIDERANT la forte augmentation des effectifs inscrits dans cette école à la rentrée de 2009 (178 élèves contre 163)

CONSIDERANT le chantier en cours d'aménagement d'un lotissement communal de 19 lots à bâtir et le programme Nièvre-Habitat de construction de 14 logements locatifs

Après en avoir délibéré

DECIDE

1) de confirmer la place prioritaire donnée à l'éducation dans les préoccupations et les choix municipaux

2) de manifester son souci de voir le nombre actuel des classes maintenu tant en maternelle qu'en primaire

### **Convention avec le Conseil Général pour la restauration scolaire**

Michel PLUVINET présente au Conseil la teneur de cette convention qui s'inscrit dans la continuité des conventions précédentes, pour régler les rapports entre le Conseil Général, le Collège (fournisseur de repas) et la Commune.

Le Maire, en sa qualité de Conseiller Général, précise que le Conseil Général a procédé récemment à un toilettage de ces conventions, visant à harmoniser les situations entre les communes qui participent au service et celles qui n'y participent pas.

Dans le cas présent et compte tenu du ratio de rationnaires, notre participation passe de 16 heures de personnel par semaine à 18 heures.

Le Conseil Municipal

VU le projet de convention proposé par le Conseil Général, concernant la restauration scolaire au collège

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'approuver les termes de cette convention

D'autoriser le Maire à la signer

Dans le domaine de la restauration scolaire, le Maire expose au Conseil la situation rencontrée depuis le début de l'année, à savoir une montée en nombre des effectifs, tant maternels que primaires, entraînant certains jours une saturation des locaux. Cette situation est probablement la résultante du système mis en place par la Commune, qui tend à proposer aux familles une prestation « cousue main » à savoir l'inscription à la cantine le matin même. Il en résulte d'importantes variations tenant en partie à l'indisponibilité occasionnelle des parents

(marchés, foires, etc...) voire à la composition des menus, avec une pointe particulière pour le repas de Noël 2008 où il a fallu organiser 3 services.

Outre les difficultés de recouvrements des tickets blancs (délivrés le jour aux enfants qui s'inscrivent à la cantine sans être en possession d'un ticket), le système, victime de son succès, sera peut-être à revoir prochainement.

Philippe DUCLOUX précise qu'une inscription à la cantine la veille participe à la responsabilisation des parents.

Rodolphe DUMONT demande si une facturation au mois des repas pris ne serait pas plus facile pour les familles, contraintes de venir en mairie acheter des tickets. Il lui est répondu que ce système existait antérieurement mais avait explosé sous le nombre des impayés.

Aline URBANOWSKI renchérit en précisant que si tous les enfants de maternelle inscrits à la cantine s'y rendaient le même jour, ils seraient au nombre de 46.

Noël FUMAT souligne que c'est peut-être aussi le moyen, pour certaines familles, d'assurer à leur enfant, chaque jour, un repas équilibré.

### **Projet « Ecole et cinéma » : engagements financier de la collectivité**

Michel PLUVINET présente ce projet, qui concerne 178 élèves de l'école primaire.

Gérard MARIN demande la parole et lit une déclaration :

« L'essence de mes pensées ne procède nullement – du moins pour l'essentiel- de la prétendue sagesse qui serait liée à l'âge, car, depuis près de quatre décennies, je suis engagé dans l'action anonyme en faveur de l'élévation des niveaux intellectuel et culturel de la société des hommes.

De ce seul fait, je puis vous assurer ne pas ignorer l'apport de la distraction dans la formation et le développement de l'enfant, dans son intégralité, ni que, de considérations pédagogiques adaptées on puisse extraire du cinéma un bénéfice culturel, réel et durable, sous les conditions, me semble t'il, de la réalité d'un niveau de capacité à comprendre et à intégrer.

Je me suis déjà exprimé, succinctement, là-dessus, et ici-même, dans le dessein, sans doute prétentieux, de convaincre certaines et certains d'entre nous m'ayant regardé comme un « homme du passé » en matière de méthode d'acquisition des savoirs fondamentaux chers aux GUIZOT, THIERS et Jules FERRY ;

Aussi, c'est toujours l'esprit aussi peu serein que, jusqu'alors, par solidarité organique avec mes colistiers, j'ai apporté mon suffrage aux « projets éducatifs d'Ecole et Cinéma » proposés par nos écoles maternelle et primaire.

Aujourd'hui, pour être en totale concordance avec mes engagements, pris librement, en conscience, je n'apporterai pas mon suffrage en faveur de l'engagement financier à prendre pour 2010 afin de compléter le plan de financement d'un nouveau dispositif « Ecole et Cinéma », tel qu'il vient d'être présenté.

Naturellement, je m'en excuse, humblement, auprès de vous toutes et de vous tous et, tout particulièrement auprès de nos collègues élus et membres de l'Education Nationale.

Je considère, en effet, que la « culture de la ballade » n'est pas une priorité lorsque la plupart de nos élèves ne possèdent pas, ou très fort mal, les fondamentaux en langue française et en mathématiques, réels handicaps responsables, à terme, de l'accroissement de la masse des illettrés puis des ravages psychologiques et sociaux de l'illettrisme, ainsi que l'ont rapporté des articles de presse, aux niveaux local et national, avec les précautions d'usage convenues, hélas !

La famille est indiscutablement, la première école, mais trop souvent, elle ne donne que ce qu'elle a, c'est à dire RIEN ; Peut-être, aussi, qu'elle ne fait pas toujours ce qu'elle pourrait et devrait faire. Mais, honnêtement, est-elle la seule à appeler au banc des accusés ? Certes, la

réflexion approfondie du courage et de la volonté pour définir, sans faiblesse, toutes les causes du mal puis s'accorder, collectivement, sur les dispositions à mettre en œuvre pour éradiquer l'abandon des responsabilités, le choix de la facilité, voire de la paresse.

Merci de m'avoir prêté attention malgré la longueur de mon propos que je souhaite voir reproduit, in extenso, dans le procès-verbal de nos travaux de ce jour.

J'ai dit »

Monsieur le Maire remercie Monsieur MARIN et donne la parole aux conseillers qui le souhaitent.

Marie-Christine VINGDIOLET souligne que cette action n'est peut-être effectivement, pas appropriée pour des élèves de maternelle, mais en primaire, les enseignants se servent des films vus comme base de travail, que cette action permet aux enfants dont les familles n'ont pas les moyens financiers de leur payer le cinéma, de s'y rendre, elle termine en soulignant que le cinéma est appelé 7<sup>ème</sup> art et ne peut être ignoré dans les écoles.

Aline URBANOWSKI, outre le fait que l'illettré puisse aller au cinéma, précise que c'est un moyen de travailler « autrement »

Jacques CHOUGNY est d'avis que, dans la mesure où cette action des déroule pendant les heures de classe, elle devrait être gratuite pour tous et entièrement financée par l'Etat.

Philippe DUCLOUX confirme que la culture doit avoir une place à l'école et que justement, ce dispositif s'inscrit dans le contingent d'heures prévu pour les ouvertures culturelles dont l'histoire des arts. Il est opposé à la culture de la ballade, mais pense que ce dispositif permet aux élèves et aux enseignants de travailler autrement. Il ne s'exprimera pas sur l'aspect financier de la question.

Noël FUMAT pense que ce n'est pas en fermant des classes et en supprimant des postes d'enseignants que l'on luttera contre l'illettrisme.

Le Conseil Municipal,

VU le projet établi par l'école primaire

Après en avoir délibéré

DECIDE par 25 voix POUR et 2 CONTRE

D'autoriser le Maire à engager la collectivité pour le financement suivant, dans le cadre du dispositif « Ecole et cinéma » à inscrire au budget primitif 2010 :

Ecole primaire : 1 068 €

### **Activités périscolaires : signature de conventions avec ADESS 58 et ACROBALLE CIRCUS**

Claudine BRESARD présente ces conventions qui s'inscrivent dans le dispositif des activités périscolaires. Elles concernent une animation baby-gym (le jeudi, à l'école maternelle, de 16h30 à 17h30, un atelier informatique (le lundi de 12h00 à 13h00 et 16h30 à 17h30 et le vendredi de 12h00 à 13h00 à la cyberbase), une animation théâtre-art plastique le mardi et le jeudi, de 16h30 à 17h30), et une animation arts du cirque (le mardi de 2h00 à 13h00 et de 16h30 à 17h30).

Monsieur WALSZEWski ne prend pas part au vote concernant les conventions avec ADESS 58

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'autoriser le Maire à signer avec ADESS 58 et ACROBALLE CIRCUS les conventions pour la mise en œuvre des activités périscolaires

### **Signature d'une convention avec ADESS 58 pour l'intervention du chef de musique**

Marie-Christine VINGDIOLET précise au Conseil que lors de la venue des jeunes polonais au mois de Juillet, une animation musique et batterie a été mise en place par le chef de musique de l'orchestre d'harmonie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

d'autoriser le Maire à signer avec ADESS 58 la convention pour rémunérer l'intervention du chef de musique effectuée lors de la visite des jeunes polonais de Stronie

### **Signature d'une convention pour le festival « à haute voix »**

Marie-Christine VINGDIOLET rappelle que cette convention est relative au spectacle qui s'est déroulé le 9 octobre dernier au Foyer des Marizys, en partenariat entre la Commune et la bibliothèque départementale. Elle est destinée à régler les modalités pratiques de ce partenariat, dont la participation communale de 232,40 € financée au budget primitif 2009.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'autoriser le Maire à signer la convention pour le festival « à haute voix »

### **Approbation de nouveaux cahiers des clauses administratives générales**

Gérard MARIN précise que l'adoption de ces nouveaux cahiers des charges permettra à la collectivité de s'y référer à l'occasion de la passation des prochains marchés publics.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'approuver le nouveau cahier des clauses administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux (arrêté du 08 septembre 2009 modifié)

D'approuver le nouveau cahier des clauses administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (arrêté du 16 septembre 2009)

### **Attribution de subventions**

Dossier présenté par Aldino DELLA TOFFOLA

Le Conseil Municipal,

Monsieur WALSZEWSKI ne prend pas part au vote concernant la subvention au Hand Ball  
Madame GOLOB ne prend pas part au vote concernant la subvention au Club des Aînés Ruraux

Après en avoir délibéré

DECIDE a l'unanimité

D'attribuer les subventions suivantes :

- Club des aînés ruraux : 118 € (remboursement de frais du Comice)
- Ballets machinois : 250 € (travaux d'isolation)
- Fédération des centres sociaux: 280 € (atelier équilibre)
- Association BDJ : 1 185 € (atelier graphe)
- Hand ball : 1 000 € ("classe biberon" hand ball)
- 

Dit que la dépense est prévue article 6574 du budget

### **Budget Ville : décision modificative 3**

Dossier présenté par Claudine BRESARD

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE a l'unanimité

De procéder aux virements de crédits suivants

ARTICLE	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
6068	Autres fournitures	-250,00	
6218	Personnel extérieur	-1 185,00	
6574	Subventions	2 833,00	
22	Dépenses imprévues	-398,00	
23	Virement	-1 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
ARTICLE	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2188	Matériel	-1 000,00	
2313	Travaux eau Puits Henri-Niot	20 000,00	
1321	Subvention DGE 2006		-4 532,00
1323	Subvention Département		-18 077,00
1641.	Emprunt		42 609,00
21	Virement		-1 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>19 000,00</b>	<b>19 000,00</b>

### **Budget EAU : décision modificative 3**

Dossier présenté par Claudine BRESARD

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
DECIDE à l'unanimité

De procéder aux virements de crédits suivants

ARTICLE	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
231324	Travaux Puits Henri-Niot	-20 000,00	
231325	Travaux Route de Thianges	5 238,00	
131124	Subv. DGE 2006		4 532,00
132324	Subv. Département		18 077,00
1641.	Emprunt		-37 371,00
	<b>TOTAL</b>	<b>-14 762,00</b>	<b>-14 762,00</b>

## **Vente d'un ensemble immobilier à Monsieur David SIMONIN**

Le Maire informe le Conseil que Monsieur David SIMONIN s'est à nouveau manifesté sur le dossier de la vente, à son profit, des bâtiments qu'il loue à Puits Henri Paul. Ce dossier remonte à 2006 où une première expertise avait estimé le prix de cet ensemble entre 132 000€ et 162 000 €, proposition qui avait été transmise à l'intéressé. A l'époque, un rabais était possible à hauteur de 27% de l'estimation. Fin 2008, Monsieur SIMONIN a fait une nouvelle proposition d'achat, à l'euro symbolique compte tenu des coûts importants de remise aux normes des bâtiments et surtout des toitures. Cette dernière offre a été refusée par la Commune qui a diligenté une nouvelle estimation des Domaines, cette fois située entre 112 500 € et 137 500 €. Un rendez-vous a alors été pris avec Monsieur SIMONIN pour lui faire une nouvelle proposition. La Ville était disposée à aller au-delà du rabais de 35% autorisé par le nouveau zonage PAT et à diviser l'estimation « basse » de 12 500 € par 2, soit une offre à 56 250 €, à condition de trouver une argumentation solide pour ce faire. Monsieur SIMONIN a récemment fait connaître l'accord de sa banque pour un prêt à cette hauteur.

Compte tenu du prix d'achat de 500 000 F il y a plus de 20 ans, et des divers loyers constatés depuis cette époque, il pense que cet ensemble immobilier est plus qu'amorti et qu'une telle proposition peut être faite.

Gérard MARIN ajoute que cette proposition devient encore plus intéressante si l'on considère l'obligation faite au propriétaire de fournir à son locataire le clos et le couvert, aux normes, ce qui impliquerait de faire le renouvellement de la toiture en amiante à nos frais.

Le Conseil Municipal,

VU la demande formulée par Monsieur David SIMONIN en vue d'acquérir l'ensemble immobilier qu'il loue depuis de nombreuses années au Puits Henri Paul à La Machine, en vue d'y développer son activité

CONSIDERANT la nécessité de remettre aux normes lesdits bâtiments et le coût important engendré par ces travaux

VU l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités territoriales

VU l'avis du Domaine en date du 11/12/2008 fixant la valeur vénale de l'ensemble entre 112 500 et 137 500 €

CONSIDERANT que la valeur « basse » de 112 500 € a été prise comme base de négociation entre les parties

CONSIDERANT que la Commune de LA MACHINE est située en zone AFR permanente 2007-2013, laquelle autorise un rabais maximum de 35% sur la valeur vénale des biens immobiliers à céder

CONSIDERANT que Monsieur David SIMONIN s'est engagé à maintenir l'activité envisagée dans les locaux pendant une période minimum de 5 ans, à y maintenir 4 emplois et à reverser le montant de l'aide communale à elle accordée dans l'hypothèse où elle ne voudrait ou ne pourrait satisfaire à ces obligations

CONSIDERANT l'intérêt que revêt pour la Commune cette opération en termes de maintien de l'emploi et d'activité sur le site du Puits Henri Paul

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

1) de céder à Monsieur David SIMONIN, ou à toute société qui viendrait à s'y substituer dans la mesure où cette dernière souscrirait aux engagements ci-dessus pris par Monsieur David

SIMONIN, l'ensemble immobilier sise à LA MACHINE (Nièvre) cadastré section d'une superficie de m<sup>2</sup>, au prix de 56 250 €, soit un rabais de 56 250 € représentant 50% de la valeur vénale retenue

2) d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents, actes et conventions, relatifs à cette cession.

### **Travaux de restauration du Chevalement : demande de subvention auprès du Conseil Général de la Nièvre**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de procéder, dans un délai relativement bref, à des travaux de restauration du chevalement du puits des Glénons,

CONSIDERANT que ce chevalement fait partie des collections du Musée de la Mine de LA MACHINE

VU le dossier présenté par Monsieur le Conservateur des Musées et du Patrimoine de la Nièvre

VU le devis de l'entreprise ROTH domiciliée à PETITE-FORET (59494) pour un montant de 182 242,45 € HT

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

De solliciter du Conseil Général de la Nièvre une subvention au taux de 20%, pour la réalisation de ces travaux, au titre du programme rénovation et extension des musées.

Concernant les travaux du chevalement, le Maire informe le Conseil qu'une demande d'aide à été adressée à notre députée, qui a transmis une demande de 15 000 € à la questure au titre de la réserve parlementaire ; EDF, contactée, n'a pas donné suite, et une démarche sera entreprise auprès du Crédit Agricole.

Marie-Christine VINGDIOLET rapporte le contact pris avec la Fondation du Patrimoine auprès de laquelle une plaquette doit être réalisée, qui servira de base à la recherche de mécènes.

### **Extension de la halte garderie : plan de financement et demande de subvention FEADER**

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération en date du 11 décembre 2008

VU le projet de travaux d'extension de la halte garderie, rendue indispensable par le nombre d'inscriptions d'enfants et la nécessité de pouvoir répondre à la demande par un fonctionnement adapté

Après en avoir délibéré

DECIDE a l'unanimité

1) de réaliser ces travaux d'extension de la halte garderie en 2009

2) d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses : 159 600 € HT

Recettes

- Subvention CAF 102 000,00 €

- Subvention FEADER 25 680,00 €

- Autofinancement de la Collectivité 31 920,00 €

3) d'autoriser le Maire à solliciter auprès du FEADER la subvention prévue dans le plan de financement ci-dessus

### **Convention avec l'Etat dans le cadre du protocole ACTES**

Le Maire expose au Conseil qu'après la phase de dématérialisation des marchés publics menée avec e-Bourgogne, il convient d'aborder le processus de dématérialisation de la transmission des actes réglementaire en direction de la Préfecture (contrôle de gestion).

La mise en place de ce processus passe par la signature d'une convention avec l'Etat afin de définir précisément le périmètre des actes concernés.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

d'autoriser le Maire à signer ladite convention

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire présente l'état des dépenses réalisées par la Ville dans le cadre du plan de relance. L'engagement était d'atteindre une dépense de 464 851 € dans l'année, nous en sommes à 680 229,30 €

Concernant les travaux d'acoustique à la salle des fêtes, le Maire informe le Conseil de l'obtention de la Région d'une subvention de 17 420 € pour une dépense de 43 550 € HT. Les travaux débuteront mi-novembre, pour une durée de 3 semaines, sans perturber les activités prévues.

Sur ce dossier, la DIREN, sollicitée, n'a pas donné suite, l'enveloppe budgétaire étant trop mince.

Le Plan local d'urbanisme, modifié en réunion du 09 septembre, est opposable aux tiers depuis le 16 octobre.

Projet BIOMELEC : l'enquête ICPE est achevée et le commissaire enquêteur doit rendre son rapport. L'étape suivante est un passage en décembre devant le CODERS chargé de valider le projet en termes de protection de l'environnement.

Projet FLORIDIS : pour tenir compte des risques tenant à la proximité des fendues, le positionnement des serres a été modifié et la demande de permis de construire devrait être faite fin 2009. De plus, un poteau électrique, en mauvais état, sera remplacé lors du déplacement de la ligne.

Dossier CASCADE : des porteurs de projet dans le domaine de la 2<sup>ème</sup> transformation du bois ont été récemment rencontrés et se sont montrés fortement intéressés par les locaux où 10 emplois pourraient être créés rapidement avec 20 autres possibles à échéance de 2 ans, mais ça n'est encore à ce jour qu'au stade de projet. Par ailleurs, la Communauté de Communes n'a pas reçu d'accord officiel de la Société sur sa proposition de rachat des locaux qui pourrait intervenir soit directement, soit par l'intermédiaire d'un crédit-bailleur ou encore de la SEM patrimoniale.

Sur ces dossiers économiques, le Maire se félicite de l'appui sans faille de l'Etat et notamment de la DDEA face aux obstacles dressés par de nombreux intervenants. Il se déclare très sensibilisé aux diverses problématiques la protection de la nature mais déplore que certains en fasse leur fonds de commerce au détriment des humains. Que la désorientation possible des chauves-souris, causée par l'éclairage permanent d'une installation située en limite de zone Natura 2000 puisse faire échec à un projet créateur de 120 emplois a de quoi laisser songeur, quand on songe au nombre des demandes d'emploi reçues chaque jour en mairie.

Claudine BRESARD fait état de l'avancement des travaux de la halte garderie, bâtiment dont la charpente devrait être posée fin novembre.  
Elle fait également la liste des actions prévues dans le cadre du téléthon.

Michel PLUVINET rappelle les cérémonies prévues le 11 novembre.

Marie-José CHABANNES informe le Conseil que la Ville a reçu le 1<sup>er</sup> prix départemental de fleurissement (400 €) mais que le jury régional lui a refusé l'attribution d'une fleur.

Gérard MARIN donne connaissance au Conseil du dispositif du jugement rendu le 11 septembre 2009 par la Cour d'Appel de Bourges dans l'affaire LAGUERRE. Ce jugement déboute Monsieur LAGUERRE de toutes ses prétentions tant à l'égard de la Commune qu'à l'égard de l'ADESS 58, le condamnant même au paiement d'indemnités.

Il note que dans cette affaire comme dans d'autres, les juges au Conseil des Prud'hommes de Nevers se sont lourdement trompés et il s'interroge sur la possibilité ainsi donnée de dire le Droit à des personnes non formées pour cela.

Noël FUMAT informe le Conseil que les travaux d'eau ont été réceptionnés le 7 Octobre.

Jacques CHOUGNY informe le Conseil qu'il l'a représenté à SAINT BENIN D'AZY lors de la constitution du comité local NATURA 2000. Les travaux d'étude de la faune et de la flore s'étaleront sur 2 ans, avec des bilans d'étape.

Michel RAPIAT déplore que le relèvement des seuils des marchés publics ait eu pour conséquence la quasi disparition des réunions de CAO. De ce fait, étant membre de l'opposition, il ne dispose plus des mêmes informations sur les travaux communaux. Il souhaiterait une réunion trimestrielle de la commission des travaux.

Accord du Maire.

Danielle DUBREUIL signale que le jugement intéressant l'ADMR a également été rendu le 11 septembre et que le délai de recours est fixé au 11 novembre. Elle souhaiterait des informations sur la situation de la maison paroissiale pour laquelle un bail a récemment été signé. Ces informations lui seront transmises.

Philippe WALSZIEWSKI annonce la sortie du prochain bulletin municipal début janvier 2010, l'arrivée de 2 défibrillateurs qui seront mis en place prochainement après contact avec le Docteur TECH, cardiologue à l'hôpital de DECIZE. De plus, une adresse mail sera communiquée dans le prochain bulletin municipal, à l'intention des habitants qui ne sont pas inscrits dans l'annuaire téléphonique, et qui souhaiteraient y inscrire leur propre adresse ou numéro de téléphone, afin de permettre à la mairie de les contacter en cas d'urgence, comme par exemple une contamination de l'eau potable.

Aldino DELLA TOFFOLA informe le Conseil que LA MACHINE n'aura pas de stand aux prochaines journées de l'élevage, aucune demande des organisateurs n'ayant été reçue. Le Maire explique que c'est le résultat de certaines tensions entre organisateurs agricoles et collectivités suite au dernier comice agricole, LA MACHINE qui a toujours répondu présente n'est pas mise en cause.

Le Maire présente au Conseil un cadeau offert à la Ville par les enfants de Daniel JAUBERTIE. Il s'agit d'une calligraphie réalisée par ce dernier, et qui trouvera naturellement sa place dans la salle du conseil.

---

La séance est levée à 20h50

---